

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

(ARTICLE L 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

COMMUNE de PORNICHET

Projet d'aménagement et de modernisation des infrastructures portuaires et du terre-plein central des ports de Pornichet

par la Société d'Économie Mixte de Construction et d'exploitation des Ports de Pornichet (SEMCEP)

Par arrêté préfectoral n°2026/UPAF/035 en date du 02 juin 2026, une consultation du public portant sur le projet d'aménagement et de modernisation des infrastructures portuaires et du terre-plein central des ports de Pornichet est ouverte pendant 3 mois, **du mardi 23 juin 2026 à 09h00 au mercredi 23 septembre 2026 à 17h00 inclus** sur le site internet mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7401>

Cette consultation du public porte sur l'autorisation environnementale au titre de la nomenclature loi sur l'eau avec étude d'impact et dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés et le permis d'aménager valant permis de construire, permis de démolir et autorisation d'exploitation commerciale.

Monsieur Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Madame Françoise BELIN, attachée principale territoriale, à la retraite, est désignée comme commissaire-enquêtrice suppléante.

Le commissaire enquêteur est chargé de conduire la consultation de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer effectivement au processus de décision. Il est chargé de recueillir les observations des parties prenantes jusqu'à la clôture de la consultation.

Une réunion publique d'ouverture et une réunion publique de clôture de la consultation auront lieu **dans la salle du conseil municipal de la mairie de Pornichet, 2 avenue Flornoy, 44 380 PORNICHET** :

- Réunion d'ouverture : **jeudi 25 juin 2026 de 18h00 à 20h00**
- Réunion de clôture : **jeudi 10 septembre 2026 de 18h00 à 20h00**

Le commissaire enquêteur reçoit également en personne les observations des intéressés aux permanences suivantes :

- 1^{re} permanence : **mercredi 22 juillet 2026 de 14h00 à 17h00** dans la petite salle du conseil municipal, 2 avenue Flornoy, 44 380 PORNICHET
- 2^e permanence : **jeudi 13 août 2026 de 9h00 à 12h00** dans la capitainerie du Port d'Échouage, face au 16 boulevard des Océanides, 44 380 PORNICHET

Pendant la durée de la consultation, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet dédié à la consultation mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7401> et accessible depuis le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique <http://www.loire-atlantique.gouv.fr> (rubriques : *Publications / Publications légales / Consultations du public*)

Le public peut prendre connaissance de ce dossier sur un poste informatique à l'accueil des Services Techniques Administratifs / Urbanisme de la mairie de Pornichet, 105 avenue du Général de Gaulle 44 380 PORNICHET, aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Les avis administratifs obligatoires sont mis en ligne sur le site internet dédié à la consultation dès leur réception, ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis.

Pendant le temps strict de la consultation, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le site internet dédié à la consultation mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7401> (accessible aussi depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7401@registre-dematerialise.fr (La taille des pièces jointes ne pourra excéder 25 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la consultation sont pris en compte).
- par voie postale ou par le dépôt d'un courrier, à l'attention du commissaire-enquêteur en mairie de Pornichet 120 avenue du Général de Gaulle, 44 380 PORNICHET.

Toutes ces observations et propositions sont mises à disposition du public, tout au long de la consultation, et accessibles depuis le site internet dédié à la consultation.

Toute personne peut demander à consulter le dossier sur support papier en sous-préfecture de Saint-Nazaire (1, rue Vincent Auriol, 44 616 SAINT-NAZAIRE). La demande de consultation devra être faite au plus tard le vendredi 18 septembre 2026 (4^e jour ouvré avant la clôture de la consultation).

Le rapport, assorti des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, est publié sur le site internet dédié à la consultation au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Société d'Économie Mixte de Construction et d'exploitation des Ports de Pornichet (SEMCEP), 120 avenue du Général de Gaulle, 44 380 PORNICHET, contact@semcep.fr.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont :

- une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau avec dérogation à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés, assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus ;
- un permis d'aménager valant permis de construire, permis de démolir et autorisation d'exploitation commerciale, délivré par la mairie de Pornichet, ou un refus.